****

**Saint Jacques**

**Procédé d’évaluation utilisé au sein du CER Saint Jacques, pour l’évaluation de l’apprenant conducteur aux catégories B, A1 et A2 du permis de conduire**

**Intérêt de l’évaluation préalable de l’apprenant conducteur.**

L’évaluation préalable de l’apprenant conducteur est obligatoire pour les catégories B, A1 et A2 du permis de conduire. L’intérêt est d’indiquer au futur apprenant conducteur un volume prévisionnel d’heures de formation aussi bien théoriques que pratiques.

Ce volume prévisionnel permet au client d’avoir une idée assez précise du budget nécessaire au suivi de sa formation.

**Modalités de mise en œuvre de l’évaluation préalable.**

CER Saint Jacques utilise Eval+, il s’agit d’une évaluation sur ordinateur d’une durée de 45 minutes. L’apprenant passe l’évaluation sur l’ordinateur de l’auto-école.

Différents exercices lui sont alors proposés. Des questions lui sont posées sur son expérience pour évaluer ses connaissances et compétences transférables dans le cadre de l’apprentissage du permis.

D’autres questions visent à évaluer son implication dans son futur apprentissage de la conduite.

Des quiz élaborés à base de photos et de vidéos de situations réelles ont pour but de juger ses capacités visio-spatiales, tandis que des vidéos interactives ont pour objectif de jauger ses capacités de perception, de compréhension et d’anticipation.

Enfin, des exercices permettent de mesurer les temps de réaction de l’élève.

À la fin des tests, Eval+ donne un volume horaire qui tient compte de l’environnement de l’auto-école.

**Compétences évaluées.**

- Les capacités et connaissances sensori-motrices

- Les capacités de compréhension et de traitement

- Les aspects émotionnels et affectifs

- Les facteurs de volonté

- Les capacités de perception, d’analyse et de décision

- Les capacités d’attention et de mémoire de travail